

## **Les revendications environnementales des peuples indigènes en Équateur : une lutte locale à dimension globale**

**DIANA SARRADE COBOS**

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX – ÉTUDES ROMANES / CRIIA  
dsarradec@u-bordeaux.fr

1. En 2008, l'Équateur est le premier pays au monde à intégrer dans son texte constitutionnel le principe du *sumak kawsay* (bien vivre) et les droits de la nature. Dans le cadre de ce nouveau pacte social, qui repose sur le respect de la diversité culturelle et sur une relation harmonieuse avec la nature, la *Pacha Mama* est reconnue comme sujet de droit et l'État doit, de ce fait, garantir « le respect intégral de son existence, le maintien de ses cycles vitaux et de tous les éléments qui forment un écosystème » (Art. 71). Cette reconnaissance avant-gardiste est en grande partie le fruit de la lutte des peuples indigènes<sup>1</sup> pour la défense de leurs droits. La cosmovision indigène est présente dans la définition officielle du bien vivre : « une manière de vivre qui mène au bonheur et au maintien de la diversité culturelle et environnementale ; [il] constitue l'harmonie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Il ne s'agit pas de chercher l'opulence et la croissance économique infinie » (PNBV, 2013 ; 13). Dans la pratique, la dimension culturelle du bonheur donne à la notion du bien vivre toute sa complexité. Dans la société équatorienne, constitutionnellement définie comme pluriethnique et multi-culturelle, la perception du *sumak kawsay* varie selon les groupes humains. Pour la plupart des communautés indigènes amazoniennes, dont la survie dépend de la sauvegarde de leur milieu naturel, les préoccupations environnementales intègrent souvent leur idée de bien vivre.

1 Dans cet article, nous emploierons sans distinction les termes indigène, autochtone et amérindien. Selon la définition des peuples autochtones donnée par le Haut Commissaire des Droits de l'Homme : « Les peuples autochtones ou aborigènes sont ainsi dénommés car ils vivaient sur leurs terres avant que des colons venus d'ailleurs ne s'y installent. Ils sont [...] les descendants de ceux qui habitaient dans un pays ou une région géographique à l'époque où des groupes de population de cultures ou d'origines ethniques différentes y sont arrivés et sont devenus par la suite prédominants, par la conquête, l'occupation, la colonisation ou d'autres moyens » (HCDH, 2004).

2. Depuis une trentaine d'années, les communautés indigènes équatoriennes s'efforcent de faire connaître et reconnaître leur culture afin de valoriser et de faire respecter leurs particularismes<sup>2</sup>. Avec la création en 1986 de la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE), le mouvement indigène se structure au niveau national et acquiert ainsi une meilleure visibilité politique<sup>3</sup>. Grâce à son action et à la création de nombreuses organisations et centres de recherche voués à l'analyse, à la diffusion et à la défense des cultures autochtones, nous disposons aujourd'hui d'une somme d'informations considérable sur les peuples indigènes équatoriens et sur les enjeux politiques de leurs revendications ; la gestion du territoire et des ressources naturelles étant le fer de lance du mouvement indigène.
3. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la question environnementale constitue l'un des défis majeurs pour la communauté internationale. Face aux discours prononcés et aux actions menées à l'échelle mondiale pour sensibiliser les États à l'urgence écologique, l'objectif de cet article est de mettre en évidence la dimension globale des luttes environnementales des peuples indigènes équatoriens. Après une brève présentation des groupes amérindiens, notre analyse se concentrera, au travers d'exemples emblématiques, sur le rôle des communautés indigènes dans la prise de conscience nationale des enjeux écologiques et dans l'intégration du *sumak kawsay* et des droits de la nature dans la Constitution. Bien que la population afro-équatorienne ait également participé à ce processus, nous avons souhaité focaliser l'étude sur le mouvement indigène. Nous établirons ainsi des liens entre la pensée amérindienne et les critiques du modèle économique dominant présente dans la littérature occidentale actuelle. Dans cette réflexion, nous ne reviendrons pas sur la complexité sémantique du concept du bien vivre (Sarrade Cobos et Sinardet, 2019), ni sur les aspects juridiques autour des droits de la nature (Murcia, 2009) ; nous insisterons toutefois sur leur portée internationale.

2 En 1980, les efforts et les revendications des communautés et des organisations indigènes se sont concrétisés avec la création du Conseil national de coordination des nationalités indigènes (CONACNIE).

3 Lors du premier congrès du CONACNIE en 1986, la Confédération des nationalités indigènes de l'Équateur (CONAIE) a été constituée dans le but de défendre les cultures et les territoires autochtones, d'exiger de l'État un système d'éducation interculturel bilingue et de lutter contre le colonialisme et l'oppression des autorités civiles et de l'Église (CONAIE).

## 1. La diversité culturelle de la communauté indigène équatorienne

---

4. Déclaré pluriculturel et multiethnique par la Constitution de 1998, l'État crée le Conseil de développement des nationalités et des peuples de l'Équateur (CODENPE)<sup>4</sup>, dans le but d'affirmer son engagement face aux revendications des minorités ethniques. Le CODENPE met notamment à la disposition de la population des données intéressantes sur la situation des peuples et nationalités équatoriennes. Au travers de programmes et de projets spécifiques, cet organisme public s'est chargé jusqu'en 2018 de renforcer la reconnaissance des particularismes culturels et de promouvoir le développement de ces groupes ethniques<sup>5</sup>. Après la fusion du CODENPE, le CODEPMOC et le CODAE, c'est désormais le Conseil national pour l'égalité des peuples et des nationalités (CNIPN) qui a pour mission de garantir les droits à l'égalité et à la non-discrimination. Questions fondamentales dans une société fortement marquée par des conflits identitaires et des inégalités socio-économiques liées aux origines ethniques (Ribadeneira Suárez, 2001). La situation est d'autant plus complexe que l'Équateur se caractérise par une grande diversité culturelle, reconnue constitutionnellement depuis 2008. Dès lors, le pays est défini comme un État « interculturel et plurinational » (art. 1)<sup>6</sup>.
5. En ce qui concerne la population amérindienne, on compte actuellement treize nationalités et quatorze peuples ou ethnies sur le territoire équatorien. D'après les définitions officielles, le terme de nationalité fait allusion à l'unité historique, linguistique et culturelle d'un groupe social. Ce groupe ethnique occupe un territoire déterminé et dispose d'institutions et de formes traditionnelles d'organisation sociale, économique, juridique et
- 4 Deux autres organismes ont été créés, le CODEPMOC (Conseil pour le développement du peuple *montubio* de la côte équatorienne et des zones subtropicales de la région du Littoral) et le CODAE (Corporation pour le développement des communautés afro-équatoriennes).
- 5 À l'occasion de la célébration de la fête du soleil, Inti Raymi, le CODENPE a organisé le 29 juin 2011, une table ronde intitulée « Cosecha de pensamiento » pour présenter plusieurs ouvrages sur la construction de l'État plurinational et interculturel et a mis en place une convention avec le Centre International d'Études Supérieures de Communication pour l'Amérique Latine (CIESPAL) pour encourager la diffusion des connaissances (CODENPE, 2011).
- 6 D'après les chiffres de l'Institut national de statistiques et de recensement (INEC), au mois de février 2021, la population équatorienne est de 17,4 millions d'habitants. Lors du dernier recensement, en 2010, ce chiffre était de 15 millions, dont 65% de métis, 10% de blancs, 9% d'afro-descendants et 6,5% d'amérindiens.

politique. À l'intérieur de la Nation peuvent donc coexister plusieurs nationalités, lesquelles sont constituées de communautés différentes qui possèdent des particularités culturelles, partagent quelques caractéristiques générales et sont unies par des liens de parenté. En ce sens, l'ethnie est étroitement liée à la notion de lignage ou de clan (Benítez, Garcés, 1990 ; 157).

6. D'un point de vue géographique, on distingue trois grandes aires de répartition des groupes autochtones. Les nationalités de la Costa : Awa, Chachi, Epera, Manta, Tsa'chila et Wankavilka ; de la *Sierra* : Kichwa, constituée des peuples Chibuleo, Kañari, Karanki, Kayampi, Kisapincha, Kitukara, Natabuela, Otavalo, Palta, Pasto, Puruwa, Salasaca, Sarakuru, Tomabela et Waranka ; et de l'Amazonie : Achuar, Ai'Cofan, Andoa, Kichwa, Secoya, Shiwiar, Shuar, Siona, Waorani et Zápara (Sánchez, 1994 ; 15-23).
7. Les nationalités indigènes équatoriennes représentent incontestablement une immense richesse culturelle qu'il faut sauvegarder et revaloriser. Toutefois, elles sont victimes depuis cinq siècles d'un processus d'occidentalisation qui conduit à la perte des valeurs traditionnelles et à la remise en question de leur mode de vie (Jurado Noboa, 1992). Avec la mondialisation économique et culturelle, les indigènes équatoriens – comme la plupart des populations autochtones latino-américaines – ont exprimé leur volonté de résister à l'homogénéisation en valorisant leurs racines, leurs savoirs et leur mode de vie. De nos jours, la protection de ces cultures diverses dépend essentiellement de la conservation des milieux naturels dans lesquels elles se développent. Le lien entre la protection de la diversité ethnique et celle des écosystèmes se révèle donc évident.

## **2. Des peuples en quête d'une relation harmonieuse avec la nature**

---

8. La constante dégradation des milieux naturels, provoquée principalement par la surexploitation des ressources et les activités humaines polluantes, touche directement l'ensemble de la population équatorienne (Larrea, 2006 ; Sarrade Cobos, 2009 ; 191-215 ; Valencia, 2010). Néanmoins, la prise de conscience et les réactions sont différentes selon les groupes socio-ethniques. Les populations amérindiennes se sentent davantage concernées

par les enjeux environnementaux. En effet, dès les années 1950, l'une des revendications du mouvement indigène est le droit à la terre et à l'eau, car seule la *Pacha Mama*, la terre nourricière, peut assurer leur survie. Dans le projet politique de la CONAIE de 2001, celle-ci affirme que « les nationalités et les peuples [pratiquent] une philosophie intégrale au sein de laquelle l'homme et la nature sont étroitement et harmonieusement liés, garantissant ainsi la vie de tous les êtres » (CONAIE, 2001 ; principio 2.1). Il ne s'agit pas uniquement de défendre la nature et ses richesses, mais aussi de promouvoir auprès de l'ensemble des Équatoriens la construction d'une société capable de vivre en harmonie avec la *Pacha Mama*. Le modèle économique dominant, qui repose principalement sur l'exploitation et la marchandisation des ressources naturelles, n'est pas compatible avec leur philosophie de vie. Conscientes des problèmes environnementaux et de leurs conséquences écologiques, les diverses ethnies indigènes équatoriennes se sont regroupées au sein de confédérations nationales qui leur permettent de revendiquer le droit à un environnement sain. Nombreux sont les exemples d'actions menées par les groupes autochtones pour sauvegarder leur environnement. Revenons sur les cinq cas les plus emblématiques en raison de leur répercussion nationale et internationale.

#### LE CAS HUAORANI

9. En 2002, la communauté huaorani, ethnie amazonienne du nord-est de l'Équateur (Provinces de Napo, Orellana et Pastaza), décida de bloquer des routes, d'envahir des sites de forage pétroliers et d'occuper l'aéroport de Coca, afin d'obtenir des indemnités pour les nuisances engendrées par la construction de l'oléoduc OCP (*Oleoducto de Crudos Pesados*)<sup>7</sup>. Cette action, soutenue par des autorités provinciales d'Orellana et de Sucumbíos, provoqua la paralysie totale de l'activité pétrolière dans la région. Les pertes occasionnées poussèrent le gouvernement de Gustavo Noboa à déclarer l'état d'urgence dans ces deux provinces et à condamner l'action des Huaoranis (Lucas, 2002). Cet événement traduit clairement la volonté des communautés amazoniennes de faire valoir leurs droits sur les territoires attribués officiellement par l'État depuis 1998. Pour Luis Macas, ancien président de la CONAIE, « il n'est pas anodin que les dernières ressources naturelles se trouvent dans les territoires indigènes, les blancs veulent

7 L'OCP, opérationnel depuis 2003, assure le transport du pétrole de l'Amazonie vers le terminal maritime de Balao (Province d'Esmeraldas), au nord du pays.

maintenant s'approprier ce que nous avons longtemps protégé<sup>8</sup> ». Bien que peu médiatisées au niveau mondial, les répercussions nationales de cette action ont confirmé le rôle majeur des groupes indigènes dans la défense de l'environnement. Acteurs politiques à part entière, les Huaorani ont révélé aux pouvoirs publics et à l'ensemble des Équatoriens leur capacité de mobilisation.

#### LE CAS CHEVRON-TEXACO

10. Les communautés indigènes amazoniennes mènent également, depuis 1993, une bataille judiciaire acharnée contre la multinationale Chevron-Texaco qui a exploité le pétrole de la région pendant 26 années, avec des conséquences environnementales et humaines catastrophiques. Les 30 000 indigènes constitués partie civile, qui réclament 27 milliards de dollars pour améliorer les conditions de vie des communautés affectées par la pollution de l'eau et des sols, ont dû faire face à de nombreuses embûches juridiques, malgré la responsabilité évidente de la compagnie pétrolière dans la destruction et la pollution de l'habitat des groupes ethniques Siona, Secoya, Cofán, Kichwa et Huaorani, ainsi que dans le processus d'extinction des Tetetes et des Sansahuaris (Cáceres, 2003). En mars 2010, le leader indigène Ermenegildo Criollo s'est rendu au siège de Chevron-Texaco en Californie pour remettre au nouveau président de la compagnie une pétition signée par 325 000 personnes, en exigeant qu'il assume les déséquilibres écologiques occasionnés par les méthodes d'exploitation de la compagnie (Agencia EFE, 2010). En 2009, l'affaire Chevron-Texaco a fait l'objet d'un documentaire, *CRUDO*, salué par la critique internationale, dans lequel le réalisateur Joe Berlinger montre non seulement l'ampleur des dégâts environnementaux et leurs conséquences sanitaires, mais aussi les limites de la justice dans ce procès (CIESPAL, 2009). C'est finalement le 14 février 2011, après 17 ans d'un long combat juridique, que la justice équatorienne a donné gain de cause aux plaignants et a condamné la multinationale Texaco-Chevron à verser 9,5 milliards de dollars au Front de Défense de l'Amazonie, et le double si aucune excuse publique n'était prononcée (Martínez Alier, 2011). Bien que le jugement soit considéré comme « historique », le Front de Défense de l'Amazonie a fait appel, afin que le montant de la condamnation – l'expertise judiciaire évaluait les dommages à 27 milliards

8 Ces propos ont été consultés le 10 décembre 2010 sur le site de la CONAIE, mais ne sont plus disponibles sur <http://conaie.nativeweb.org/folleto.html>.

de dollars – soit réexaminé (Acosta, 2011). Mais cette affaire n'est pas terminée : la multinationale Chevron-Texaco a fait appel contre l'État équatorien auprès de la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye et a obtenu un verdict en sa faveur, en septembre 2018. L'organisation intergouvernementale a considéré que l'État équatorien n'a pas respecté le Traité bilatéral de protection des investissements signé avec les États-Unis en 1997 et devra donc indemniser la firme états-unienne. Par ailleurs, le Tribunal de la Haye a également évoqué l'existence de problèmes de corruption lors du procès conduit au niveau national (*El Telégrafo*, 2018). En attendant les prochains rebondissements, il est déterminant de souligner l'importance de ce litige pour les communautés indigènes affectées par la mauvaise gestion et la surexploitation des ressources naturelles. Il serait regrettable que la politisation de cette affaire fasse oublier les victimes de la pollution pétrolière.

#### LE CAS SARAYAKU

11. Tout aussi médiatisé et représentatif de la défense du territoire par les communautés indigènes équatoriennes, le cas du peuple kichwa Sarayaku mérite également d'être souligné. En 1996, l'État a octroyé à l'entreprise pétrolière argentine *Compañía General de Combustibles* (CGC) une concession en territoire Sarayaku, sans aucune démarche d'information ou de consultation des habitants. Malgré le refus du groupe autochtone et le droit d'exiger la préservation de leur habitat, la CGC a commencé en 2002 la prospection sismique, laissant sous terre une grande quantité d'explosifs non utilisés (Melo, 2011). Pour interrompre ces activités et mobiliser l'opinion publique, les indigènes ont déclaré l'état d'urgence sur leur territoire durant sept mois et ont sollicité l'intervention de la Commission interaméricaine des droits de l'Homme en 2003. Afin de protéger le peuple sarayaku des conséquences socio-environnementales de la prospection et de l'exploitation pétrolières, la Commission a demandé au gouvernement équatorien de prendre des mesures spéciales qui garantissent le respect des autochtones<sup>9</sup>. Ces recommandations n'ayant pas été suivies, la Commission s'est adressée à la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, organe juridictionnel capable d'adopter des mesures à l'encontre de l'État incriminé (Costes, [s. d.] ; 3). En 2005, la Cour a ratifié la demande de la Commission

9 La résolution de la Commission du 5 mai 2003 n'a pas une valeur juridictionnelle et ne peut être imposée à l'État équatorien.

en exigeant l'enlèvement des explosifs laissés par la CGC<sup>10</sup>. Même si l'État a accepté la décision de la Cour en 2007, Derlis Palacios, alors Ministre de l'Énergie, a autorisé la reprise des opérations en 2009. Ce revirement témoigne de la difficulté pour les pouvoirs publics à trouver des alternatives aux revenus du pétrole. L'avenir du peuple Sarayaku et des nombreux peuples amazoniens est étroitement lié à la sentence émise par la Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) en 2011<sup>11</sup>. La sentence définitive de la CIDH a été énoncée en 2016 :

L'État équatorien est internationalement responsable de la violation des droits à la consultation, à la propriété communautaire autochtone et à l'identité culturelle, au détriment du peuple autochtone Kichwa de Sarayaku [...], pour avoir autorisé une compagnie pétrolière privée à mener des activités d'exploration sur leur territoire depuis la fin des années 1990, sans les avoir consultés au préalable, ni avoir adopté les mesures nécessaires pour garantir la participation des Sarayaku, par le biais de leurs propres institutions et mécanismes, et, conformément à leurs valeurs, usages, coutumes et formes d'organisation, à la prise de décision sur les questions et politiques qui touchent leur territoire, leur vie et leur identité culturelle et sociale. L'État a également été déclaré responsable d'avoir gravement mis en danger les droits à la vie et à l'intégrité personnelle des membres du peuple Sarayaku par les actes qui se sont produits depuis les phases d'exploration pétrolière jusqu'à l'introduction de la pentolite, un explosif puissant, dans différentes parties du territoire indigène. Elle a également déclaré la responsabilité de l'Équateur pour la violation des droits aux garanties judiciaires et à la protection judiciaire. La Cour a établi que son arrêt constitue en soi une forme de réparation et, en outre, a ordonné à l'État de fournir certaines mesures de réparation (CIDH, 2016 ; 1).

12. La décision de la CIDH représente pour le peuple Sarayaku une grande victoire, car la médiatisation de cette affaire lui a permis de faire connaître au niveau mondial sa lutte pacifique pour le respect de son territoire et de sa culture. Les Sarayaku ont appris à manier l'art de la communication pour diffuser leur message auprès de la communauté internationale : en 2014, des représentants ont défilé lors de la marche pour le climat New York ; en 2015, ils ont porté leur message au sein même de la COP21 à Paris ; en 2016, ils ont participé au congrès de l'Union internationale pour

10 Il a été établi qu'entre 2002 et 2003, la CGC a laissé environ une tonne et demie d'explosifs sur une surface de 16 000 hectares dans le territoire sarayaku (Otramérica, 2011).

11 La Cour interaméricaine des droits de l'Homme émet des décisions juridictionnelles, étant donné qu'elle agit en fonction des règles de droit issues du corps interaméricain relatives aux droits de l'Homme. Il est question, par exemple, de condamnations à dommages et intérêts en réparation du préjudice subi (Amnesty international, 2003 ; 111). La décision de la Cour est disponible sur le site <http://www.corteidh.or.cr/> (consulté le 24/02/2021).

la Nature (UICN) à Hawaï et sont allés dans le Dakota du Nord soutenir les Sioux de Standing Rocks contre un projet d'oléoduc. À l'évidence, la communication est devenue pour les Sarayaku un outil essentiel pour promouvoir leur « proposition de vie » (Pueblo Originario Kichwa de Sarayaku, 2018). Pour l'anthropologue Philippe Descola, « c'est probablement le collectif animiste le plus connu au monde » et, pour Eduardo Kohn, anthropologue états-unien, « ils excellent dans l'art de la médiation entre les mondes visible et invisible » (Santacroce, 2017).

#### LE CAS CORDILLERA DEL CÓNDOR

13. Mirador est un mégaprojet minier d'extraction d'or et de cuivre dans la *Cordillera del Cóndor*, situé sur la commune de Tundayme (province amazonienne de Zamora Chinchipe). Dans un écosystème particulièrement riche en biodiversité, accueillant des familles shuar, kichwa et des petits paysans métis (Pérez, 2019), l'État a décidé d'entreprendre pour la première fois un projet d'exploitation minière à ciel ouvert à grande échelle. Après une période d'exploration de 1994 à 2001 et la succession de nombreuses firmes étrangères chargées de la prospection, plusieurs gisements ont été découverts dans les zones de San Carlos, Mirador et Warintza. En 2000, l'entreprise Corriente (anciennement canadienne et aujourd'hui chinoise), par le biais de sa filiale Ecuacorriente S. A. (ECSA), a élaboré le Projet Mirador, validé par le Ministère de l'Énergie et des Mines en 2006. Toutefois, avec l'entrée en vigueur de la Constitution de 2008, les activités minières ont été suspendues jusqu'en 2009 (*Mandato Minero*, 2008 ; art. 8), année de la mise en application d'une nouvelle loi minière. C'est finalement au mois de juillet 2009, sous la Présidence de Rafael Correa, que la multinationale obtient l'approbation étatique de son Plan de gestion environnementale et l'autorisation pour utiliser les cours d'eau (Environmental Justice Atlas, 2017). Initialement prévue pour 12 années en 2006, la concession est étendue à 18 ans tout en augmentant les possibilités d'extraction. Dès 2006, ce mégaprojet minier est à l'origine de conflits entre la population concernée, la multinationale et les pouvoirs publics. L'absence de consultation des habitants, ainsi que le manque de communication et de transparence lors des phases de prospection ont conduit les familles à s'informer sur les conséquences environnementales et sociales de cette activité. Soutenues par des organisations non-gouvernementales écologistes, elles se sont organisées pour exiger le dialogue et le respect de leurs droits. Les

quelques ateliers et réunions réalisés par l'entreprise n'ont pas réussi à compenser les manquements. Bien au contraire, en vantant les ressources économiques et la création d'emplois que ce projet devait permettre de générer, l'État et Ecuacorriente ont provoqué une profonde division entre les habitants, créant ainsi un climat de méfiance et de suspicion. Aux premières actions de protestation, aussi bien marches collectives que blocages de routes, la firme et les pouvoirs publics ont répondu violemment et renforcé les querelles au sein de la communauté avec l'achat de terres, des offres d'emploi, des menaces, des pressions. Les opposants au projet ont subi diverses violences : expulsions, séquestrations, agressions physiques, persécutions, emprisonnements et surveillance militaire jusqu'en 2009 (Colectivo de Investigación y Acción Psicosocial, 2017 ; 60-75). La situation dans la *Cordillera del Cóndor* est représentative des enjeux liés à l'exploitation des ressources naturelles dans des zones habitées, riches en biodiversité. Elle traduit parfaitement l'insoutenabilité du modèle extractiviste adopté par le pays. Sans un réel changement de modèle<sup>12</sup>, les pouvoirs publics seront incapables de garantir le respect de la Constitution.

14. Aujourd'hui, les droits écologiques de la nature et les droits environnementaux des populations ne sont pas respectés<sup>13</sup>. D'après les études menées sur le sujet, les conséquences de ce projet sont catastrophiques, aussi bien d'un point environnemental que socio-économique. Pour synthétiser, on constate actuellement une pollution des cours d'eau et de l'air, des nuisances sonores, une déforestation (1400 hectares abattues entre 2009 et 2019), une perte de la biodiversité et des moyens de subsistance, une dépendance vis-à-vis de l'entreprise minière, une violation du droit du travail, un déplacement forcé de familles, une décomposition du tissu social et une acculturation (FIDH, Yaya, Reyes, 2017 ; 29-43). C'est dans ce contexte alarmant que voit le jour, en 2014, la *Comunidad amazónica de acción social Cordillera del Cóndor* (CASCOMI), regroupant les habitants de la paroisse de Tundayme qui souhaitent s'opposer légalement aux actions d'Ecuacorriente et du gouvernement de Rafael Correa. Contrairement à ce que l'on pouvait attendre d'un État qui reconnaît les droits de la nature

12 Le changement de la matrice productive, prôné par le Gouvernement de Rafael Correa pour assurer la construction du bien vivre en adoptant un modèle économique post-pétrolier, a été très mal mené (Acosta, Cajas, 2018 ; 11-23).

13 Cette différenciation a été établie par l'économiste équatorien Alberto Acosta pour mettre en évidence la nécessité non seulement d'une justice environnementale pour protéger les groupes humains, mais aussi d'une justice écologique qui assure la défense de la nature (Acosta, 2011).

dans sa Constitution, on assiste à un phénomène de criminalisation de la protestation sociale (FIDH, Yaya, Reyes, 2017 ; 43-57). Au harcèlement de la multinationale et de l'État, s'ajoutent les manquements de la justice. Triste symbole des abus : la mort du leader shuar José Isidro Tendetza en 2014, retrouvé assassiné brutalement, avec des signes évidents de torture (FIDH, Yaya, Reyes, 2017 ; 48). En 2017, malgré le recours devant la Cour interaméricaine des droits de l'Homme pour obtenir de l'État équatorien des investigations transparentes, le crime reste impuni (Ortiz, 2020). Mais les revendications des populations affectées par le projet Mirador ont attiré l'attention des scientifiques. Deux expéditions ont été réalisées en 2016 et 2017, dans la réserve biologique El Quimi, à 10 kilomètres à vol d'oiseau de la mine de cuivre. Après l'observation de plusieurs espèces endémiques et la découverte d'une nouvelle espèce de grenouille (*Hyloscirtus hillisi*), le biologiste Santiago Ron, professeur à l'Université Catholique de l'Équateur, insiste sur la nécessité de créer un parc national dans la *Cordillera del Cóndor* en raison de son extraordinaire valeur biologique. Il considère que l'Équateur a une grande responsabilité dans la protection de ses ressources naturelles, car il possède l'une des plus importantes diversités naturelles au monde (Bermúdez Liévano, 2019).

#### LE CAS YASUNI ITT

15. Le Parc national Yasuní, créé en 1979 et déclaré réserve de la biosphère en 1989 par l'UNESCO, occupe une aire de 9820 km<sup>2</sup> au nord-est du pays et abrite l'une des plus importantes biodiversités de la planète (Fontaine, Narváez 2007 ; 21), ainsi que plusieurs groupes humains : le peuple Huaorani et trois clans en isolement volontaire, les Taromenane, les Oñamenane et les Tagaeri. En 2007, face aux enjeux humains et environnementaux, le gouvernement équatorien, sous l'impulsion de Rafael Correa, s'était engagé dans la mise en place d'un projet de non-exploitation des gisements de pétrole dans cette zone. L'objectif de cette stratégie inédite, appelée « Projet Yasuní ITT<sup>14</sup> », était de renoncer à l'exploitation du bloc pétrolier ITT situé dans le parc. Dans ce but, l'État envisageait un soutien national et international afin de constituer un fonds, administré par le PNUD, permettant de collecter 50% des ressources financières qui auraient été obtenues par l'exploitation du pétrole, à savoir 3,6 milliards de dollars sur une

14 ITT correspond aux trois villes qui délimitent la zone : Ischpingo, Tambococha et Tiputini.

période de 13 ans. Cette compensation aurait été destinée non seulement à la protection de la biodiversité et des cultures amazoniennes, mais aussi au développement d'énergies renouvelables et à la transformation du schéma productif du pays en réduisant sa dépendance vis-à-vis des exportations des matières premières (Martínez 2010 ; 143-145). À l'échelle mondiale, cette initiative devait constituer une option concrète pour la lutte contre le changement climatique, évitant l'émission de 407 millions de tonnes de dioxyde de carbone dans l'atmosphère (Becerra Mayor, 2016 ; 6).

16. Malgré les efforts menés par différentes équipes de négociation équatoriennes et sa promotion par Rafael Correa lors de plusieurs sommets mondiaux, le Projet Yasuní ITT n'a pas éveillé l'intérêt de la communauté internationale. Lancé officiellement en 2009, le fonds Yasuní ITT n'a obtenu que 11,3 millions de dollars au niveau international et 2 millions au niveau national en 2013, alors que l'État équatorien espérait atteindre 100 millions à la fin de 2013 pour maintenir le programme (*Decreto Ejecutivo* n°74, 2013). En raison de l'absence de soutien et de la conjoncture économique du pays, le Président de la République a annoncé la fin de l'initiative Yasuní ITT le 15 août 2013, considérant que l'exploitation du pétrole du bloc ITT représentait une source de revenus indispensable pour la lutte contre la pauvreté. Décision confirmée par l'Assemblée nationale, le 3 octobre 2013. Face aux impératifs économiques, le discours et les actions de Rafael Correa ont pris un tour totalement différent par rapport à l'engagement de ses premières années de gestion<sup>15</sup>. De même, il est encore plus surprenant de constater que le penseur indigène Carlos Viteri Galinga, devenu législateur pour le parti au pouvoir « Alianza País », ait présenté la motion pour l'exploitation dans le Yasuní, en totale contradiction avec ses convictions premières. Les autorités ont assuré toutefois que l'exploitation n'affecterait que 1/1000 de la surface totale du parc et qu'il n'y aurait aucune intervention dans les zones appartenant aux ethnies Taromenane, Oñame-nane et Tagaeri. Par ailleurs, il a été précisé que des technologies de pointe respectueuses de l'environnement seraient employées pour garantir la conservation de la biodiversité et la réduction de l'impact sur l'équilibre écologique. Peut-on encore croire à de telles promesses ?

<sup>15</sup> Lors de la Rencontre pour l'eau et la *Pacha Mama*, qui a eu lieu en Équateur en juin 2011, Alberto Acosta, ancien Président de l'Assemblée Constituante, a déclaré que le Socialisme du XXI<sup>e</sup> siècle prôné par Rafael Correa ressemble de plus en plus à l'extractivisme du XXI<sup>e</sup> siècle encouragé par les gouvernements progressistes latino-américains (Zibechi, 2011).

17. Bien que l'État ait exprimé sa volonté de garantir l'application d'un cahier des charges très strict, de nombreuses inquiétudes ont surgi quant à l'expansion pétrolière et à la création d'un nouveau puits : pollution, déforestation, altération des écosystèmes, détérioration des économies d'auto-subsistance et destruction du tissu social (Martínez 2010 ; 151). Sans oublier les importants coûts de dépollution et de restauration des milieux affectés. Par ailleurs, si l'État ne respectait pas les territoires des ethnies non contactées, ce choix irait à l'encontre de la Constitution de 2008 qui stipule que :

Les territoires appartenant aux peuples en isolement volontaire sont une possession ancestrale irréductible et intangible où toute activité d'extraction sera interdite. L'État adoptera des mesures pour protéger leur vie, faire respecter leur autodétermination et leur volonté de rester en isolement. Il devra également garantir le respect de leurs droits. La violation de ces droits constituera un délit d'ethnocide défini par la loi (art. 57).

18. En raison de l'impact socio-environnemental et d'un risque d'inconstitutionnalité, la décision gouvernementale a provoqué une levée de boucliers de la part d'écologistes, d'universitaires et de certains mouvements indigènes. En 2014, le collectif « Yasunidos » a tenté d'obtenir un référendum contre la décision étatique, mais le Conseil national électoral (CNE) n'a pas validé toutes les signatures nécessaires à sa tenue (Meléndez, 2013). Les tensions entre les défenseurs du Yasuní et les pouvoirs publics ont été très vives lors de la vérification des 756 623 signatures remises au CNE, car de nombreuses irrégularités ont été dénoncées pendant ce processus. Le CNE a annoncé des anomalies dans la procédure, qui s'est soldée par l'invalidation de 200 000 signatures. Le collectif, pour sa part, a dénoncé une ouverture illicite des urnes par des fonctionnaires étatiques. Au final, les 584 116 signatures requises (5% du corps électoral) n'ont pas été atteintes (Machado, 2014), marquant la fin du Projet Yasuní ITT. La volonté d'exploiter le bloc ITT dans le parc du Yasuní a révélé non seulement la complexité de l'interprétation du concept du bien-vivre, mais aussi la difficulté pour le pays de mettre en place une véritable transformation du modèle économique national. Au-delà de la question pétrolière, de nombreuses tensions existent face au développement de projets miniers et hydroélectriques de grande ampleur et d'une agriculture intensive vouée à l'exportation (Houtart, Yumbla 2013). En l'absence d'une véritable politique environnementale, la transition vers une société du bien-vivre semble bien difficile. La question que l'on peut se poser aujourd'hui est de savoir comment

l'Équateur pourrait dépasser les contradictions qui existent entre sa Constitution et les politiques publiques. Il est intéressant de noter que l'opposition à l'exploitation du pétrole du Yasuní ne vient plus uniquement du mouvement indigène, mais de la jeunesse et du milieu universitaire équatorien. Cet élargissement pourrait annoncer l'émergence d'un mouvement écologiste équatorien, encore invisible sur la scène politique nationale, malgré l'existence de nombreuses organisations non-gouvernementales qui travaillent pour la sauvegarde de la nature, l'amélioration du cadre de vie des Équatoriens et le respect des droits environnementaux et écologiques. À titre d'exemple, le Comité équatorien pour la défense de la nature et de l'environnement (CEDENMA) a été créé en 1987 pour militer en faveur de la lutte contre les déséquilibres écologiques dans le pays.

19. À l'échelle internationale, ces revendications environnementales ont bénéficié de la médiatisation de l'action de plusieurs leaders indigènes équatoriens, lauréats du Prix Goldman<sup>16</sup> : en 1994, Luis Macas, homme politique et intellectuel kichwa ; en 2008, Pablo Fajardo Mendoza, avocat et activiste, ainsi que Luis Yanza, paysan fondateur du Front de défense de l'Amazonie ; et, en 2020, Nemonte Nenquino, président de l'organisation waorani de la province de Pastaza. Nommée également parmi les personnalités les plus influentes du monde par le magazine *Times*, cette dernière adressée une lettre aux 9 chefs d'États des pays amazoniens pour rappeler que :

J'écris parce que les incendies font toujours rage, les compagnies pétrolières polluent toujours nos rivières, les mineurs pillent toujours l'or, comme depuis 500 ans, laissant derrière eux boues et déchets toxiques ; les arbres sont toujours coupés pour faire paître du bétail qui vous nourrit, et enfin, pendant que vous planifiez la reprise d'une économie mondiale dont nous n'avons jamais bénéficié, nos anciens meurent désormais du coronavirus, maladie que vous avez propagée (Nenquino, 2020).

20. L'appel lancé par les peuples indigènes équatoriens traduit l'espoir d'une réponse globale aux problèmes socio-environnementaux qui touchent des populations méconnues, voire méprisées. Lorsque la société équatorienne a décidé d'intégrer dans sa Constitution le *sumak kawsay* et les droits de la nature, elle a opté pour un changement radical du modèle de développement. Ce choix s'avère tout à fait cohérent au regard des impéra-

<sup>16</sup> Créé en 1990 par les philanthropes californiens Richard et Rhoda Goldman, ce Prix est attribué tous les ans à 6 défenseurs de l'environnement. Il est considéré aujourd'hui comme le prix Nobel de l'environnement.

tifs écologiques, mais paraît encore utopique dans le contexte économique et politique actuel, car il s'agit d'un bouleversement de la conception du développement<sup>17</sup> : comment atteindre l'équilibre entre les exigences économiques, sociales et environnementales des générations actuelles et futures ?

### **3. La dimension globale de la pensée indigène**

---

21. En Équateur, le modèle de développement suivi par l'État a toujours reposé sur le mythe du progrès et sur le caractère supposé inépuisable des ressources naturelles. Depuis l'époque coloniale, l'exploitation de ces richesses a été vue comme le principal moyen d'enrichissement. Dans ces conditions, la protection ou la mise en valeur de l'environnement n'a jamais représenté une priorité dans l'élaboration de politiques économiques et sociales. Dans les propositions de développement avancées par la CONAIE ainsi que par les groupes afro-équatoriens, la protection des milieux naturels et la gestion équilibrée des richesses constituent un des principaux fondements idéologiques. Cet engagement peut s'expliquer par les relations que ces populations entretiennent avec la nature ; elles sont culturellement attachées à leur terre (Sarrade Cobos, 2009 ; 235-237). Il est intéressant de rappeler que la cosmovision indigène repose sur l'harmonie entre l'homme et son environnement et n'intègre pas le concept de développement ; l'accumulation ou l'absence de biens matériels ne détermine pas le bien-être de l'individu et de la collectivité. Comme l'affirme l'anthropologue équatorien Carlos Viteri Gualinga :

Dans la compréhension du sens de la vie humaine, l'idée de développement n'existe pas. On ne conçoit pas un processus linéaire de vie qui détermine un état antérieur et un état postérieur, c'est-à-dire une situation de sous-développement et de développement. [...] Mais il existe une vision holistique sur ce que doit être l'objectif ou la mission de tout effort humain, qui consiste à chercher et à créer les conditions matérielles et spirituelles pour construire et conserver le « *súmac káusai* », qui se définit également comme « la vie harmonieuse (Viteri Gualinga, 2002 ; 1).

- 17 Si théoriquement le développement doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Brundtland, 1987), dans la pratique, la quête du développement, qu'il soit humain ou soutenable, a des conséquences sociales et environnementales qui révèlent un décalage entre son principe et son application. Malgré les efforts des Nations Unies pour introduire une dimension nouvelle au développement, le principe de soutenabilité n'a fait qu'actualiser le concept, sans mettre réellement en cause la domination des impératifs économiques et les modes de consommation actuels.

22. Les revendications des peuples indigènes sont soutenues par de nombreuses organisations non-gouvernementales nationales et internationales, qui ont fortement contribué au changement de conditions de vie des groupes les plus fragiles, à une prise de conscience des déséquilibres environnementaux et à la mobilisation de ressources nationales et étrangères pour encourager le développement soutenable. Elles ont également participé à la définition et à l'élaboration de lois. La plupart des ONG écologistes se sont regroupées autour du Comité équatorien pour la défense de la nature et de l'environnement (CEDENMA). Cette association à but non-lucratif cherche à associer et à représenter politiquement l'ensemble des ONG équatoriennes qui travaillent pour la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et la promotion du développement soutenable. Elle assure la représentation des ONG face aux institutions étatiques chargées du domaine environnemental, tels que la Commission nationale de coordination du système décentralisé de gestion environnementale, le Conseil national pour le développement durable et le Fonds national de l'environnement. En définitive, les activités du CEDENMA ont permis de créer un espace d'action, de dialogue et de sensibilisation efficace (Sarrade Cobos, 2009 ; 237-246).

#### VERS LA MONDIALISATION DE LA VOIX DES PEUPLES AUTOCHTONES

23. Si la prise de conscience des enjeux environnementaux par l'ensemble de la population semble encore fragile, en raison des difficultés rencontrées par de nombreux Équatoriens pour subvenir à leurs besoins de base<sup>18</sup>, une transformation du modèle de développement serait nécessaire pour construire la société du bien vivre voulue par la Constitution. En effet, dans l'article 14, l'État « reconnaît le droit de la population à vivre dans un milieu sain et écologiquement équilibré, garantissant la soutenabilité et le bien vivre ». Toutefois, dans un monde globalisé et interdépendant, les objectifs de l'Équateur ne pourraient être atteints sans la participation de toute la communauté internationale dans la recherche d'alternatives au modèle économique dominant. Épuisé, mal compris, mal interprété, voire instrumentalisé, le développement occidental est remis en question par l'ensemble des communautés indigènes en Amérique latine, car il repose sur une croissance économique infinie et le caractère supposé inépuisable des ressources

18 D'après les chiffres de l'INEC, en décembre 2019, le taux de pauvreté par revenu était de 25% et le taux de pauvreté multidimensionnel était de 38,1%.

naturelles. Par ailleurs, comme l'affirme le sociologue franco-brésilien Michael Löwy :

Ces luttes peuvent être surtout indigènes, mais elles ont lieu très souvent en alliance avec des paysans sans terre, des écologistes, des socialistes, des communautés de base chrétiennes, avec le soutien de syndicats, de partis de gauche, de la pastorale de la terre et de la pastorale indigène (Löwy, 2013).

24. Par ce combat local qui se mondialise, on assiste progressivement à une prise de conscience généralisée de l'impact de l'homme sur la Terre. Toutes les nations devraient se sentir aujourd'hui concernées par l'urgence écologique. Les résultats du dernier rapport du GIEC de 2019 témoignent de cette urgence :

Un des premiers et plus frappant[s] constat[s] de cette évaluation mondiale est la proportion des terres atteintes par la main humaine. Ainsi, trois quarts des sols émergés non englacés subissent notre exploitation, un quart est considéré comme dégradé (perte de productivité, touchés par l'érosion). Il ne reste donc que moins d'un quart des terres planétaires libres de l'influence directe humaine (Massiot, 2019).

25. Cette situation est annoncée depuis la fin des années 1950 par le cacique kayapo de l'Amazonie brésilienne, Raoni Metuktire, figure emblématique de la lutte pour la préservation de la forêt et de sa culture. En septembre 2019, invité du festival Climax à Bordeaux, le chef Raoni prônait le dialogue et non la violence pour lutter contre la déforestation. Il insistait cependant sur la nécessité du combat, car « il n'accepte pas qu'on continue à tuer les peuples autochtones du Brésil, qu'on poursuive l'exploitation minière et forestières de la forêt et qu'on la remplace par des grandes exploitations agricoles ». À ses côtés, Kaiulu, représentante des femmes du peuple Xingu au Brésil, a exhorté la planète à l'action :

Je demande au monde qu'il nous aide : la forêt est notre maison, notre supermarché, notre pharmacie. Si elle meurt, nous mourrons. Au Brésil, nous n'avons pas la liberté de parler comme ici. Ce gouvernement [brésilien] dit que nous sommes des retardés en matière de développement, mais ce n'est pas vrai (20 minutes, 2019).

26. Dernièrement, ces revendications éco-sociales ont également trouvé un espace de diffusion au travers de Greta Thunberg, figure du militantisme contre le réchauffement climatique. Dans son discours devant l'ONU, en septembre 2019, nous pouvons entendre la voix des peuples autochtones :

Je ne devrais pas être là, je devrais être à l'école, de l'autre côté de l'océan. Comment osez-vous ? Vous avez volé mes rêves et mon enfance avec vos paroles

creuses. Je fais pourtant partie de ceux qui ont de la chance. Les gens souffrent, ils meurent. Des écosystèmes entiers s'effondrent, nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et des contes de fées de croissance économique éternelle ? Comment osez-vous ! (*Courrier International*, 2019)

27. Si lors de la première Conférence des Nations Unies pour l'Environnement, à Stockholm en 1972, les thèmes environnementaux sont devenus un enjeu international, c'est à partir du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992, que la multiplication des forums sociaux, des conférences internationales et des colloques universitaires favorisent une réflexion mondiale autour de l'adaptation des activités humaines aux exigences écologiques. Le Sommet mondial de Johannesburg de 2002 sur le développement durable a également eu une portée symbolique importante en raison de l'intervention éloquente du président Jacques Chirac devant l'assemblée plénière (discours rédigé par Nicolas Hulot) : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Les réflexions et les échanges sur la nature et sa place dans les sociétés humaines se développent de plus en plus. À titre d'exemple, le colloque de rentrée du Collège de France, organisé en octobre 2017, intitulé « Les natures en question », a permis, grâce à des échanges interdisciplinaires, d'approfondir le dialogue entre les sciences et de mettre en évidence la complexité à déterminer les rapports entre l'homme et la nature.

#### LA « VIE HARMONIEUSE » DU PEUPLE SARAYAKU

28. Prendre en considération les relations qui existent entre la sauvegarde des écosystèmes et la survie de toutes les espèces est aujourd'hui un enjeu majeur. Toutefois, on peut s'interroger sur la manière de redéfinir la place de la nature dans la construction de nouvelles sociétés économiquement soutenables, socialement justes et écologiquement équilibrées. En s'intéressant à quelques éléments de la cosmovision indigène, plus particulièrement à celle du peuple sarayaku, et à des réflexions occidentales sur les limites du développement, nous observons des liens intéressants entre ces différentes conceptions du monde.
29. En Équateur, dans une publication de 2002, Carlos Viteri Gualinga, anthropologue sarayaku, définit quelques notions essentielles à la compréhension de la cosmovision indigène en Amazonie. Il fait référence à la « vie harmonieuse » (*alli kausai* en kichwa) et à l'importance des connaissances

pour maintenir des rapports matériels et immatériels harmonieux avec la nature, source de satisfaction des besoins individuels et collectifs. Les savoirs ancestraux se transmettent de génération en génération, garantissant la bonne gestion des ressources, le partage et l'égalité des individus au sein du groupe. La satisfaction des besoins peut être assurée aussi par la *minga* ou *minka*, travail collectif gratuit effectué par les familles dans un objectif commun et bénéficiant à tous. Ces activités communautaires reposent sur la solidarité et la réciprocité, valeurs fondamentales dans la culture indigène (Viteri Gualinga, 2002 ; 3). Toute personne dispose ainsi des moyens de vivre et d'échapper au *mutui*, un état de pauvreté circonstanciel qui peut se produire lors de phénomènes climatiques ou en raison d'une mauvaise utilisation des richesses naturelles. La notion de carence matérielle n'est pas présente dans la pensée amazonienne, car la forêt et ses esprits nourrissent le corps et l'âme des hommes. Animistes<sup>19</sup>, les indigènes d'Amazonie entretiennent des liens spirituels avec tous les êtres de la jungle. Dans la Déclaration *Kawsak Sacha* (forêt vivante) de 2018<sup>20</sup>, le peuple sarayaku nous éclaire sur leur philosophie de vie :

*KAWSAK SACHA* est un être vivant, avec conscience, constitué par tous les êtres de la Jungle, du plus infinitésimal au plus grand et au plus suprême. Il inclut les êtres des mondes animal, végétal, minéral, spirituel et cosmique, en intercommunication avec les êtres humains, leur offrant ce qui est nécessaire pour revitaliser leurs facettes psychologiques, physiques et spirituelles, rétablissant ainsi l'énergie, la vie et l'équilibre des peuples autochtones.

C'est dans les cascades, les lagunes, les marécages, les montagnes, les rivières, les arbres et autres lieux du territoire, que les Êtres protecteurs de *Kawsak Sacha* vivent et développent leur propre vie, semblable à celle des êtres humains. Le *Kawsak Sacha* transmet le savoir au yachak [shaman] afin qu'ils interagissent dans le monde des Êtres protecteurs de la jungle, pour maintenir l'équilibre de la *Pacha Mama*, guérir le peuple et la société. Ces connaissances sont méthodiquement conservées et transmises aux nouvelles générations.

L'équilibre naturel de l'univers, l'harmonie de la vie, la perpétuité culturelle, l'existence des êtres vivants et la continuité du *Kawsak Sacha*, dépendent de la permanence et de la transmission des pouvoirs des Êtres protecteurs de la forêt. Il appartient également à ces êtres et au yachak d'entretenir une relation de respect et d'équilibre entre les êtres humains et les êtres de la jungle (Pueblo Originario Kichwa de Sarayaku, 2018).

19 Nous employons le terme « animiste » suivant la définition de Philippe Descola : l'animisme apparaît comme une perception selon laquelle il existe une ressemblance des « intériorités » et une différence des « physicalités » entre des êtres humains et non-humains (Descola, 2005).

20 Le premier texte de la Déclaration *Kawsak Sacha* date de 2012, il a été actualisé en 2018.

30. Ces principes de vie expriment la recherche incessante d'une communion entre l'homme et son environnement. Toutefois, de nombreuses communautés indigènes restent ouvertes aux initiatives qui ne remettraient pas en question leur culture. Pour Carlos Viteri Gualinga, la construction du bien vivre pourrait se réaliser par le biais de l'adoption de « dynamiques économiques et de connaissances exogènes » (Viteri Gualinga, 2002 ; 3-4), si celles-ci permettaient d'assurer la subsistance des êtres humains et la protection des écosystèmes. Cela explique la mise en place de projets de tourisme écologique, de production agricole communautaire ou des programmes d'épargne et de crédit avec la création de banques coopératives. Dans cette même perspective, les nationalités et les peuples indigènes, motivés par la nouvelle Constitution et l'instauration du droit de la nature, cherchent à participer de plus en plus au projet national. En juin 2011, lors d'une rencontre des communautés autochtones équatoriennes, une feuille de route a été établie dans le but de proposer aux pouvoirs publics leur contribution dans la planification du territoire. Plusieurs initiatives ont été envisagées pour intégrer les connaissances ancestrales et les compétences des organisations indigènes dans la gestion du territoire. L'implication politique de ces groupes ethniques est incontestablement un atout pour la construction d'une économie plus respectueuse de l'environnement<sup>21</sup>.
31. Avec la légitimation des valeurs indigènes par l'État, on assiste dans la société équatorienne à une réelle crise de civilisation : l'hégémonie culturelle occidentale est remise en question par la consolidation des cultures indigènes longtemps marginalisées. On assiste ainsi à une forte opposition entre deux conceptions du monde, de la vie, du bien-être et même du bonheur. Ces divergences apparaissent également dans les pays occidentaux, comme l'attestent les propositions alternatives présentes dans la littérature scientifique sur les limites du modèle de développement actuel.

21 La rencontre intitulée « Organisons le territoire pour le bien-vivre avec les nationalités et les peuples » a été organisée le 9 et 10 juin 2011 par le Secrétariat d'État chargé des peuples, des mouvements sociaux et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Secrétariat pour la planification et le développement, l'Association des municipalités équatoriennes, le Conseil de développement des nationalités et des peuples de l'Équateur et l'Agence espagnole pour la coopération internationale. Les représentants des nationalités et peuples indigènes ont participé à plusieurs tables rondes, afin de dialoguer sur la planification territoriale participative. Parmi les différentes conclusions et recommandations, soulignons la nécessité de créer un espace d'échange pour la diffusion de l'information et la promotion de la participation des organisations indigènes dans la planification du territoire (<http://www.secretariadepueblos.gov.ec>, consulté le 27 juillet 2011 mais site inexistant en 2021).

À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES AU DÉVELOPPEMENT

32. La recherche permanente de croissance économique peut-elle garantir l'amélioration des conditions de vie de toute la population mondiale ? Depuis les années 1970, la réponse à cette question se profile avec l'émergence de nouveaux projets culturels, sociaux et politiques. Bien que ces propositions ne s'inspirent pas de la cosmovision indigène, force est de reconnaître que les constats sont très proches. La première étude, qui s'interroge sur les limites de la croissance et le caractère inépuisable des ressources naturelles, a été publiée en 1972 sous le titre *Halte à la croissance*, connu également sous le nom de *Rapport Meadows*. Commandé par le Club de Rome à une équipe de chercheurs du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT), ce travail présentait des prévisions catastrophiques pour l'avenir de l'humanité, si le modèle économique, fondé principalement sur la croissance infinie, n'était pas remis en question. Bien que décrié en raison du manque de précision des prévisions, il s'agit d'un premier appel à la prise de conscience internationale des impacts socio-environnementaux de la surexploitation des richesses, de la surproduction et de la surconsommation.
33. Parallèlement à ces recherches, l'économiste mathématicien Georgescu-Roegen a mené des réflexions sur les relations entre économie et environnement. Il repense la science économique en intégrant la physique thermodynamique et la biologie évolutionniste (Georgescu-Roegen, 1971). Il introduit ainsi un paradigme bioéconomique, selon lequel la pression continue exercée par les modes de vie des sociétés actuelles dégrade les écosystèmes (Georgescu-Roegen, 1979). Pour l'auteur, « la thermodynamique et la biologie sont les flambeaux indispensables pour éclairer le processus économique [...] la thermodynamique, parce qu'elle nous démontre que les ressources naturelles s'épuisent irrévocablement, la biologie, parce qu'elle nous révèle la vraie nature du processus économique » (Dannequin, Diemer, Vivien, 1998 ; 1). Dans le cadre bioéconomique posé par Georgescu-Roegen, des transformations aussi bien techniques que politiques, éthiques et sociales sont nécessaires pour faire face à l'épuisement des ressources naturelles. Ses travaux sont aujourd'hui source d'inspiration pour les défenseurs de la décroissance. L'économiste Serge Latouche, dans son essai *Survivre au développement* (2004), considère que la décroissance est nécessaire pour faire face à « une surcroissance économique qui dépasse déjà largement la capacité de charge de la Terre » (Latouche, 2004 ; 91). Cette

« décroissance conviviale » doit être accompagnée d'initiatives locales concrètes pour pallier les injustices créées par la mondialisation. Les analyses de Serge Latouche s'appuient également sur les modes de vie indigènes, lorsqu'il insiste sur le fait qu'« en niant la capacité de régénération de la nature, en réduisant les ressources naturelles à une matière première à exploiter et non en la considérant comme un « ressourcement », la modernité a éliminé le rapport de réciprocité entre l'homme et la nature » (Latouche, 2004 ; 118-119).

34. En ce qui concerne les critiques du développement, nous citerons le travail du politologue Gilbert Rist, publié en 2001 sous le titre *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Très exhaustif, cet ouvrage retrace l'évolution du concept et met en évidence non seulement sa complexité sémantique mais aussi l'échec des programmes et politiques visant le développement aussi bien au Nord qu'au Sud. Le constat de G. Rist est clair : « le 'développement' célébré par les déclarations les plus solennelles n'existera jamais, parce que la croissance infinie qu'il présuppose est impossible » (RIST, 2001 ; 385-386). Dans un monde qui n'a jamais produit autant de richesses, la lutte contre la pauvreté n'a été qu'un leurre et la globalisation, loin de contribuer au partage des richesses et à l'amélioration des conditions de vie, n'a fait que creuser les inégalités et accentuer les déséquilibres écologiques. Par ailleurs, comme l'explique G. Rist :

Tout le monde parle aujourd'hui de "globalisation" et l'on pourrait penser que cette nouvelle manière d'envisager les rapports mondiaux favorise la considération apportée aux problèmes de l'environnement. Or, au contraire, la "globalisation" entraînée par l'économie marchande rend impossible la conscience écologique. Alors que, dans une économie fondée sur l'utilisation des ressources locales, les hommes sont immédiatement sensibles aux détériorations de leur environnement et, dans la règle, cherchent à le préserver (Rist, 2001 ; 304).

35. Comme le dénoncent les peuples amazoniens, l'exploitation minière, pétrolière ou forestière a une incidence directe sur leurs conditions de vie, alors que les réels bénéficiaires de ces activités, le plus souvent à l'autre bout du monde, ne ressentent pas dans leur quotidien les dégâts socio-environnementaux occasionnés. Bien que la misère, définie comme un état d'insatisfaction des besoins de base, puisse provoquer la détérioration des écosystèmes (déboisement ou surpâturage), les populations considérées pauvres (dans l'imaginaire occidental) ont plutôt tendance à protéger leur environnement pour survivre. En analysant diverses manifestations du mouvement pour la justice écologique, l'économiste espagnol Joan Martí-

nez Allier a mis en évidence l'existence d'« un écologisme des pauvres » ou « écologisme populaire », suivant lequel les groupes humains démunis ont besoin de protéger leur environnement urbain ou rural pour maintenir des conditions de vie dignes. Il considère que la question environnementale est fondamentale pour lutter contre la misère (Martínez Allier, 2005).

36. L'ensemble des réflexions scientifiques qui montrent l'incompatibilité entre le modèle économique et sociétal dominant, la justice sociale et la sauvegarde des équilibres écologiques, prône un renouvellement profond du système actuel. Citons, par exemple, l'ouvrage collectif *Défaire le développement. Refaire le monde* (2003), *Le profit avant l'homme* de Noam Chomsky (2003), *Raíces económicas del deterioro ecológico y social* de José Manuel Naredo (2006), *Maldesarrollo y mal vivir* de José María Tortosa (2011). Pour échapper au malaise qui touche les sociétés industrielles, reconnaître l'existence et valoriser d'autres modes de vie constitueraient le point de départ du changement, de la décolonisation des esprits, longtemps marqués par l'hégémonie du progrès, de la science et de la technique (Latouche, 2003 ; 17). Avec une perspective latino-américaine, l'économiste mexicain Enrique Leff défend la rationalité environnementale comme un processus de renouvellement du monde, de déconstruction des principes fondamentaux de la civilisation occidentale et de dépassement des illusions créées par la mondialisation de l'économie. La rationalité environnementale ne constitue pas :

une « écologisation » de la pensée ni un ensemble de normes et d'instruments pour le contrôle de la nature et de la société, pour une administration efficace de l'environnement. La rationalité environnementale est une théorie qui oriente une praxis basée sur la subversion des principes qui ont ordonné et légitimé la rationalité théorique et instrumentale de la modernité. C'est une rationalité [...] qui articule une rationalité théorique et instrumentale avec une rationalité substantive ; c'est une rationalité qui intègre la pensée, les valeurs et l'action ; c'est une rationalité ouverte à la différence, à la diversité et à la pluralité des rationalités qui définissent et donnent leur spécificité et leur identité à la relation du matériel et du symbolique, de la culture et de la nature (Leff, 2001).

37. L'auteur remet en cause également le concept de « développement soutenable » et insiste sur la nécessité du dialogue des savoirs pour édifier une réelle éthique de la soutenabilité (Leff, 2004). Dans ce dialogue, la parole des communautés indigènes joue un rôle essentiel, car elle ouvre une nouvelle voie dans les rapports entre l'homme et la nature. Des échanges édifiants ont eu lieu lors du Symposium sur l'éthique et le développement soutenable organisé en 2002 en Colombie. Cette rencontre a réuni des représen-

tants de gouvernements, d'organismes internationaux et d'organisations non-gouvernementales, des chercheurs et enseignants-chercheurs, des groupes indigènes et afro-descendants, des leaders politiques, des journalistes et des entrepreneurs. À l'issue de ce colloque, le *Manifiesto por la vida. Por una ética para la sustentibilidad* a été élaboré pour contribuer aux débats autour de l'impossible soutenabilité du modèle économique actuel.

38. Des transformations se produisent actuellement dans le monde, comme le rappellent les propos d'André Gorz : « envisager une autre économie, d'autres rapports sociaux, d'autres modes et moyens de production, et de modes de vie, passe pour "irréaliste", comme si la société de la marchandise, du salariat et de l'argent était indépassable. En réalité, une foule d'indices convergents suggère que *ce dépassement est déjà amorcé* » (Gorz, 2008 ; 30). Dans cette recherche d'alternatives, Andrés Bansart, spécialiste de l'Amérique latine et des Caraïbes, redéfinit le concept d'éco-socialisme pour le proposer comme base de réflexion. Pour André Bansart, l'éco-socialisme est « un socialisme profondément enraciné dans un espace et une culture que nous appelons *Abya Yala*, un espace politique également qui, selon l'expression de José Martí, est appelé *Nuestra América*. Cet éco-socialisme est pluriel et respecte la diversité de ce continent, de ses peuples et de ses multiples métissages » (Bansart, 2009 ; 18). Dans son ouvrage, l'auteur n'exhorte pas à la création d'un parti, d'un mouvement ou d'une tendance. Son objectif est d'apporter de nouvelles perspectives, pour passer de la théorie à la pratique dans une perspective de recherche-action.

39. Dans la pratique, l'une des expériences qui nous rappelle le plus la frugalité des peuples indigènes est celle vécue par le penseur écologiste Pierre Rabhi : la « sobriété heureuse » (Rabhi, 2010). Le besoin de sobriété est déjà présent dans les réflexions du philosophe André Gorz, dans l'essai *Écologie et politique* publié en 1978, dans lequel il affirme que la lutte contre la pauvreté ne peut passer que par la « simplicité volontaire » (Gorz, 1978 ; 37-38). Toutefois, allant au-delà de la théorie, la voie de Rabhi apparaît aujourd'hui comme une possibilité de matérialisation du changement. De nombreux postulats en faveur de modes de vie plus respectueux de l'homme et de la nature pourraient se traduire par ce choix de vie. À l'instar des groupes humains qui souhaitent vivre en harmonie avec leur environnement, l'agriculteur cévenol a dû faire face à la pression constante d'un monde profondément marqué par la recherche incessante de profit (Rabhi,

2010 ; 100-101). Ce détachement matériel n'est pas un repli sur soi ni un rejet du progrès, mais une ouverture vers d'autres formes d'appréhender la vie, l'humain, la nature. Dans les travaux menés par l'anthropologue Philippe Descola, dans son ouvrage *Par-delà nature et culture* (2005), et le sociologue Bruno Latour, dans *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique* (1991), on note également l'importance donnée à la relation entre l'homme et la nature. Les études de terrain réalisées en Amazonie équatorienne par Descola, au sein de la communauté achuar à la fin des années 1970, l'ont conduit à prendre conscience des interactions entre les êtres humains et non-humains. Il n'y a pas de séparation entre la société et la nature, entre les être visibles et invisibles. Les populations indigènes considèrent, en effet, les non-humains comme des personnes ayant la même « intériorité ». Bruno Latour met aussi en valeur le domaine du non-humain. Il insiste sur le pluralisme du réel, sur la diversité des conceptions du monde. Pour ces deux auteurs, il est nécessaire de comprendre, préserver et adopter d'autres formes de relation entre tous les êtres du vivant. Il n'est pas surprenant que Philippe Descola, en découvrant l'ébauche de la déclaration du peuple sarayaku, ait eu « presque l'impression de lire [ses] propres travaux » (Santacrose, 2017).

40. La philosophie de vie des peuples indigènes est aujourd'hui une source d'inspiration incontestable. En réponse à l'inaction des gouvernements vis-à-vis des déséquilibres écologiques engendrés par les activités d'exploitation des ressources naturelles, de nombreux acteurs de la société civile sont montés au créneau. Décrédibilisées, les instances étatiques sont de plus en plus remplacées par des initiatives tant locales que supranationales. En 2014 a eu lieu à Quito le premier Tribunal International des Droits de la Nature (TIDN), une juridiction de fait dont l'objectif est d'entendre et juger les situations de violations manifestes des droits de la nature. Le TIDN a été créé par l'Alliance Mondiale pour les Droits de la Nature (AMDN) et lancé officiellement lors de la COP21 de 2015, à Paris. À ce jour, nombre de cas de fracturation hydraulique, d'exploitation minière et des faits de persécution de militants écologistes ont été traités. La Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère, adoptée en 2010, proclame :

La Terre Mère et tous les êtres possèdent tous les droits intrinsèques reconnus dans la présente Déclaration, sans aucune distinction entre êtres biologiques et non biologiques ni aucune distinction fondée sur l'espèce, l'origine, l'utilité pour les êtres humains ou toute autre caractéristique (Art. 1.5).

41. Par ailleurs, devant l'échec du droit de l'environnement traditionnel, le Manifeste d'Oslo de 2016 appelle à une transition d'un droit environnemental caduc vers un droit écologique, non anthropocentré. Évidemment, de nombreuses questions se posent quant à la protection juridique de la nature. L'Équateur a fait le choix de reconnaître la nature comme une personne ayant des droits propres. Il s'agit d'une approche non seulement innovante, mais aussi inspirante, fondée sur la cosmovision indigène. Dans le sillage de l'Équateur, la Bolivie a adopté, en 2010, la Loi de la Terre Mère et les communautés indigènes colombiennes mènent des campagnes de sensibilisation pour obtenir de l'État un référendum concernant les droits de la nature<sup>22</sup>. Pour le moment, seuls le fleuve Atrato et l'Amazonie ont été reconnus sujets de droits par la Cour Suprême de Colombie. L'initiative de l'Équateur a également eu des répercussions auprès des instances internationales : lors de la Conférence Mondiale des Peuples sur le changement climatique, qui s'est tenue en avril 2010 à Cochabamba, le Président bolivien Evo Morales a présenté le concept de droits de la *Pacha Mama* afin de proposer à l'Assemblée des Nations Unies un Projet de Déclaration des Droits de la Nature. Une idée qui a finalement suivi son chemin, car elle a conduit à l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère.

## Conclusion

---

42. Durant les premières années du gouvernement de Rafael Correa, l'État équatorien a tenté d'intégrer progressivement le *sumak kawsay* dans sa gestion des ressources naturelles. Il n'était plus question de créer des parcs naturels pour se donner bonne conscience, mais de mettre en place des dispositifs permettant aux populations autochtones de continuer à vivre en harmonie avec la nature, suivant leur philosophie de vie. L'État assumait pleinement sa responsabilité dans la protection de la nature, en adoptant dans son texte constitutionnel le concept inédit de droits de la nature. Pour garantir ce droit, toute personne, communauté ou groupe ethnique peut exiger des autorités étatiques le respect de celui-ci. Pour respecter la Constitution de 2008, les activités économiques pouvant porter atteinte à l'équilibre socio-écologique devraient être fortement réglementées par l'État et la

<sup>22</sup> Cette initiative est portée activement par la première conseillère municipale indigène de la ville de Bogotá, Ati Quigua, qui revendique également la diversité culturelle de la Colombie.

violation des droits écologiques et environnementaux, entendus et jugés. Malgré les exigences environnementales actuelles et les progrès significatifs en matière de protection de la biodiversité, le gouvernement de Correa a rapidement tourné le dos à ce nouveau pacte social, considérant que la lutte contre la pauvreté exigeait l'exploitation des richesses nationales. Accusant les indigènes amazoniens de « terroristes environnementaux » lors de ses interventions télévisées hebdomadaires, il a renoué avec le modèle extractiviste de toujours. Arrivé au pouvoir en 2017, Lenín Moreno n'a pas non plus instauré les mécanismes nécessaires à la diversification de l'économie. Le surendettement de l'État, la corruption généralisée et la gestion de la crise sanitaire ont été les principaux défis du gouvernement. En octobre 2019, la détérioration des conditions de vie a poussé le mouvement indigène à manifester vivement son mécontentement générant des affrontements violents entre les opposants et les forces publiques. Un sentiment de gâchis se répand désormais après une décennie durant laquelle le changement semblait possible.

43. Le *sumak kawsay* et les droits de la nature sont indéniablement une avancée dans le processus de transformation de la société équatorienne, mais il est encore trop tôt pour observer et analyser son incidence sur l'économie et les modes de vie. L'exploitation pétrolière, activité hautement destructrice, reste la principale source de revenus du pays. Les pouvoirs publics tentent de rendre cette activité moins polluante aux yeux de la communauté internationale et de la population équatorienne, mais consacrent très peu de ressources humaines et financières pour l'accomplissement du bien vivre. La crise sanitaire liée au COVID-19 a également provoqué une crise économique et sociale profonde, à laquelle s'est ajoutée une remise en question des institutions, en raison des scandales de corruption qui gangrènent la classe politique. Plus que jamais, le futur président de la république, qui sera élu au mois d'avril 2021, devra prendre des orientations claires pour faire face aux exigences des Équatoriens. Il faut espérer que les revendications socio-environnementales des peuples indigènes, aujourd'hui recon nues et respectées dans le monde entier, ne seront pas oubliées au profit de la recherche exacerbée de croissance économique. Le dynamisme et la capacité de mobilisation du mouvement indigène seront également mis à l'épreuve dans ce nouveau contexte. Les incertitudes générées par la pandémie pourraient cependant constituer, pour le mouvement indigène, un terrain fertile pour semer l'espoir d'un réel changement de société.

## Bibliographie

---

ACOSTA Alberto, CAJAS John, *La década desperdiciada: Las sombras del correísmo*, Quito, CAAP, 2018.

Acosta Alberto, «La naturaleza con Derechos, una propuesta para un cambio civilizatorio», Conferencia en el Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), Postdam, 10/10/2011, [en ligne] [https://therightsofnature.org/wp-content/uploads/pdfs/Espanol/Acosta\\_DD\\_N\\_2012.pdf](https://therightsofnature.org/wp-content/uploads/pdfs/Espanol/Acosta_DD_N_2012.pdf) (consulté le 01/03/2021).

\_\_\_\_\_, «Sentencia a la Chevron-Texaco, un triunfo de la Humanidad», *Observatorio Petróleo Sur*, 26/02/2011, [en ligne] <http://opsur.wordpress.com/2011/02/17/sentencia-a-la-chevron-texaco-un-triunfo-de-la-humanidad/> (consulté le 06/07/2011).

Agencia EFE, «Líder indígena pide al nuevo presidente de Chevron reparar los daños en Ecuador», *Agencia EFE*, 03/03/2010, [en ligne] sur <http://ran.org/content/1%C3%ADder-ind%C3%ADgena-pide-al-nuevo-presidente-de-chevron-reparar-los-da%C3%B1os-en-ecuador> (consulté le 18/12/2010).

AMNESTY INTERNATIONAL, *Protéger les droits humains : outils et mécanismes juridiques internationaux*, Paris, Litec, 2003.

BANSART Andrés, *Ecosocialismo*, Caracas, Fundación Editorial el perro y la rana, 2009.

BECERRA MAYOR Thais, *¿Por qué fracasó la Iniciativa Yasuní ITT?*, Madrid, IUUC, UCM, 2016.

BENÍTEZ Lilyan, GARCÉS Alicia, *Culturas ecuatorianas. Ayer y hoy*, Quito, Abya Yala, 1990.

BERMÚDEZ LIÉVANO Andrés, «Los indígenas del Cóndor ecuatoriano no quieren cobre», *Diálogo Chino*, 04/07/2019, [en ligne] <https://dialogochino.net/es/actividades-extractivas-es/28120-los-indigenas-del-condor-ecuadoriano-no-quieren-cobre/> (consulté le 02/03/2021).

BRUNDTLAND Gro, *Nuestro futuro común*, Madrid, Alianza editorial, 1987.

CÁCERES Sergio, «Indígenas ecuatorianos llevan a juicio a Texaco», *Agencia IPI*, 8/11/2003, [en ligne] <http://www.a-ipi.net/article120464.html> (consulté le 18/12/2010).

CIDH, «Resolución de la Corte Interamericana de Derechos Humanos de 22 de junio de 2016. *Caso pueblo indígena kichwa de sarayaku vs. Ecuador*», 22/06/2016, [en ligne] [https://www.corteidh.or.cr/docs/supervisiones/sarayaku\\_22\\_06\\_16.pdf](https://www.corteidh.or.cr/docs/supervisiones/sarayaku_22_06_16.pdf) (consulté le 24/02/2021).

CIESPAL, «Chevron enjuició al autor de CRUDO y juez dispone la entrega de todo el material filmado en la Amazonía», *CIESPAL*, 20/04/2010, [en ligne] <http://www.ciespal.net/mediaciones/index.php/de-la-prensa/312-chevron-enjuicio-al-autor-de-crudo-y-juez-dispone-la-entrega-de-todo-el-material-filmado-en-la-amazonia.html> (consulté le 06/07/2011).

CHOMSKY Noam, *Le profit avant l'homme*, Paris, Fayard, 2003.

COLECTIVO DE INVESTIGACIÓN Y ACCIÓN PSICOSOCIAL, *La herida abierta del Cóndor. Vulneración de derechos, impactos socioecológicos y afectaciones psicosociales provocados por la empresa minera china EcuaCorriente S. A. y el Estado ecuatoriano en el Proyecto Mirador*, Quito, El Chasqui Ediciones, 2017.

*CONSTITUCIÓN DE LA REPUBLICA DEL ECUADOR*, Quito, CEP, Versión profesional, 2008.

*CONSTITUCIÓN DE LA REPUBLICA DEL ECUADOR*, Quito, CEP, Versión profesional, 1998.

CONAIE, Proyecto político de la Nacionalidades y Pueblos del Ecuador, 2001, [en ligne] [https://movimientos.org/es/enlacei/show\\_text.php3%3Fkey%3D798](https://movimientos.org/es/enlacei/show_text.php3%3Fkey%3D798) (consulté le 23/02/2021).

COSTES Cyril, « Les Sarayaku devant les instances interaméricaines pour les Droits de l'Homme », *Paroles de Nature*, [s. d.], [en ligne] <http://www.chamane.org/pdf/syntheseSarayaku.pdf> (consulté le 21/07/2011).

COURRIER INTERNATIONAL, « Le Comment osez-vous de Greta Thunberg, un grand moment du mouvement climatique », *Courrier International*, 24/09/2019, [en ligne] <https://www.courrierinternational.com/depeche/le-comment-osez-vous-de-greta-thunberg-grand-moment-du-mouvement-climatique.afp.com.20190924.doc.1kl46v.xml> (consulté le 02/03/2021).

EL TELÉGRAFO, «Corte de la Haya falló a favor de Chevron en laudo contra Ecuador», *El Telégrafo*, 07/09/2018, [en ligne] <https://www.eltelegrafo.com.ec/noticias/politica/3/chevron-fallo-favorable-ecuador-lahaya> (consylté le 23/02/2021).

ENVIRONMENTAL JUSTICE ATLAS, «Mirador, Cordillera del Cóndor, Ecuador», 06/03/2017, [en ligne] <https://ejatlas.org/conflict/mirador-cordillera-del-condor-ecuador> (consulté le 26/02/2021).

DESCOLA Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005.

DANNEQUIN Fabrice, DIEMER Arnaud, VIVIEN Franck Dominique, « Thermodynamique, biologie et économie chez Georgescu-Roegen », Colloque de Reims, Journées Hermès, 7 décembre 1998.

FIDH (Federación Internacional de Derechos Humanos), YAYA Natalia, REYES Jimena, *Vulneración de derchos humanos y de la naturaleza en la Cordillera del Cóndor – Ecuador*, Quito, FIDH, CEDHU, Acción Ecológica, INREDH, 2017.

FONTAINE Guillaume, NARVÁEZ Iván (éd.), *Yasuní en el siglo XXI. El Estado ecuatoriano y la conservación de la Amazonía*, Quito, IFEA, Abya Yala, Petrobras Ecuador, Wildlife Conservation Society – Ecuador, Centro Ecuatoriano de Derecho Ambiental, FLACSO sede Ecuador, 2007.

GEORGESCU-ROEGEN Nicholas, *La décroissance. Entropie – écologie – économie*, Lausanne, Pierre-Marcel Favre, 1979 (édition de 1995).

\_\_\_\_, *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge, Harvard University Press, 1971 (édition de 1981).

GORZ André, *Ecologica*, Paris, Galilée, 2008.

\_\_\_\_, *Écologie et politique*, Seuil, 1978.

HCDH (Haut Commissaire aux droits de l'homme), *Les droits des peuples autochtones*, Fiche d'information n° 9, 2004, [en ligne] <https://archive.md/JxTQ6> (consulté le 15/03/2021)

HOUTART François, Yumbra María Rosa, «El brócoli amargo», *Revista de Ciencias Sociales*, UCE, n°35, 2013, p.283-300.

JURADO NOBOA Fernando, *El proceso de blanqueamiento en Ecuador*, Quito, [s. e.], 1992.

LARREA Carlos, *Hacia una historia ecológica del Ecuador*, Quito, Corporación editora nacional, Ecociencia, Universidad Andina Simón Bolívar, 2006.

LATOUCHE Serge, *Survivre au développement*, Paris, Mille et une nuits, 2004.

\_\_\_\_, « Le développement n'est pas le remède à la mondialisation, c'est le problème ! », in *Défaire le développement. Refaire le monde*, Paris, L'Aventurine, 2003.

LATOUR Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, « L'armillaire », 1991.

LEFF Enrique, «Racionalidad ambiental y diálogo de saberes. Significancia y sentido en la construcción de un futuro sustentable», *POLIS*, 07/2004, [en ligne] <https://journals.openedition.org/polis/6232> (consulté le 07/03/2021).

\_\_\_\_, *Epistemología Ambiental*, Sao Paulo, Cortez Editora, 2001.

Löwy Michael, « Les luttes écosociales des indigènes », *Écologie & politique*, 2013/1, n° 46, p. 55-66.

Lucas Kintto, « Indígenas burlados por compañías petroleras », *Lacta*, 28/02/2002, [en ligne] <http://www.llacta.org/notic/020228a.htm> (consulté le 10/12/2010).

MACHADO Decio, «Las maniobras del gobierno de Correa para evitar una consulta popular por el Yasuní», *Diagonal*, 19/04/2014, [en ligne] <https://www.diagonalperiodico.net/global/22624-irregularidades-proceso-consulta-por-yasuni.html> (Consulté le 01/05/2016).

MANDATO MINERO, 15/03/2008.

Martínez Alier Joan, «El caso Chevron Texaco en Ecuador: una muy buena sentencia que podría ser un poco mejor», *Observatorio Petróleo Sur*, 26/02/2011, [en ligne] <http://opsur.wordpress.com/2011/02/26/ecuador-el-caso-chevron-texaco-en-ecuador-una-muy-buena-sentencia-que-podria-ser-un-poco-mejor/> (consulté le 06/07/2011).

MARTÍNEZ ALIER Joan, *El ecologismo de los pobres*, Barcelona, Icaria, 2005.

MARTÍNEZ Esperanza, «Proyecto ITT. Opción 1: conservación de crudo en el suelo», in *ITT-Yasuní entre el petróleo y la vida*, Quito, Abya Yala, p.143-159, 2010.

MASSIOT Aude, « Ce qu'il faut retenir du dernier rapport du GIEC sur les sols de la planète », *Libération*, 08/08/2019, [en ligne] [https://www.liberation.fr/planete/2019/08/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-dernier-rapport-du-giec-sur-les-sols-de-la-planete\\_1744256/](https://www.liberation.fr/planete/2019/08/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-dernier-rapport-du-giec-sur-les-sols-de-la-planete_1744256/) (consulté le 04/03/2021).

MELÉNDEZ Ángela, «El Yasuní enfrenta a gobierno y a ciudadanía de Ecuador», *IPS*, 23/08/2013, [en ligne] <http://periodismohumano.com/sociedad/medio-ambiente/el-yasuni-enfrenta-a-gobierno-y-ciudadania-de-ecuador.html> (Consulté le 08/02/2016).

MELO Mario, «Sarayaku: un caso emblemático de defensa territorial», *CONAIE*, 23/06/2011, [en ligne]

<http://www.conaie.org/component/content/article/3-notis3/443-sarayaku> (consulté le 18/07/2011).

MURCIA Diana, «El Sujeto Naturaleza: elementos para su comprensión», Instituto des Estudios Ecologistas, Serie Derechos de la Naturaleza, junio 2009, [en ligne] <https://www.derechosdelanaturaleza.org.ec/articulos/derechos-de-la-naturaleza/> (consulté le 22/02/2021).

NENQUINO Nemonte, «Una carta desde la Amazonía: uno destruye lo que no entiende», *El País*, 14/10/2020, [en ligne] <https://entrepiso.cl/nemonte-nenquino-en-el-pais-una-carta-desde-la-amazonia-uno-destruye-lo-que-no-entiende/> (consulté le 02/03/2021).

ORTIZ Sara, «Tras seis años del crimen del dirigente José Tendetza el caso sigue impune. La familia pide que se aclare lo ocurrido», *El Telégrafo*, 02/12/2020, [en ligne] <https://www.elcomercio.com/actualidad/asesinato-jose-tendetza-impunidad-crimen.html> (consulté le 01/03/2021).

OTRAMERICA, «Los kichwas de Sarayaku defienden su dignidad ante la CIDH», *Otramerica*, 09/07/2011, [en ligne] <http://otramerica.com/solo-texto/causas/kichwas-sarayaku-defienden-dignidad-ante-cidh/401> (consulté le 24/02/2021).

*PNBV* (Plan Nacional del Buen Vivir), 2013.

PÉREZ Alejandro, «Cordillera minada: la paradoja de la riqueza del Cóndor», *Revista Vistazo*, 23/05/2019, [en ligne] <https://www.vistazo.com/seccion/pais/actualidad-nacional/cordillera-minada-la-paradoja-de-la-riqueza-del-condor> (consulté le 26/02/2021).

PUEBLO ORIGINARIO KICHWA DE SARAYAKU, «Declaración Kawsak Sacha -Selva Viviente ser vivo y conciente sujeto de derecho», junio de 2018, [en ligne] <http://sarayaku.org/declaracion-kawsak-sacha-selva-viviente-ser-vivo-y-consiente-sujeto-de-derecho/> (consulté le 24/02/2021).

RABHI Pierre, *Vers la sobriété heureuse*, Paris, Actes Sud, 2010.

RIST Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Science Po, 2001.

SÁNCHEZ José, «La población indígena del Ecuador: entre censos y estimaciones», in *Estudios sociodemográficos de pueblos indígenas*, Santiago de Chile, Centro Latinoamericano de Demografía, 1994.

SANTACROCE Léia, « En Équateur : à Sarayaku, chez les défenseurs de la forêt vivante », *GEO*, 09/06/2017, [en ligne] <https://www.geo.fr/environnement/Équateur-a-sarayaku-chez-les-defenseurs-de-la-foret-vivante-amazonie-environnement-175072> (consulté le 24/02/2021).

SARRADE COBOS Diana et SINARDET Emmanuelle (coord.), « Le “bien vivre” (buen vivir) in Équateur : alternative au développement ou développement alternatif ? », *Crisol*, série numérique n°9, 2019.

SARRADE COBOS Diana, *Le mal-développement de l'Équateur : analyse des relations entre santé, éducation et environnement. Le cas de la ville de Quito*. Thèse de Doctorat à l'Université François Rabelais de Tours, 2009.

RIBADENEIRA SUÁREZ, Catalina, *Racismo en el Ecuador contemporáneo: entre la modernidad y el fundamentalismo ético*, Quito, Abya Yala, 2001.

VALENCIA Patricia, «Conflictos entre los derechos de la naturaleza y la economía de Ecuador», Universidad de Palermo, 2010, [en ligne] [http://fido.palermo.edu/servicios\\_dyc/publicacionesdc/archivos/163\\_libro.pdf](http://fido.palermo.edu/servicios_dyc/publicacionesdc/archivos/163_libro.pdf). (consulté le 25/07/2011).

20 MINUTES, « Bordeaux : le chef amazonien Raoni en tête d'affiche du festival Climax », *20 Minutes*, 04/09/2019, [en ligne] <https://www.20minutes.fr/planete/2596839-20190904-bordeaux-chef-amazonien-raoni-tete-affiche-festival-climax> (consulté le 03/03/2021).

VITERI GUALINGA Carlos, «Visión indígena del desarrollo en la Amazonía», *POLIS*, 03/2002, [en ligne] <https://journals.openedition.org/polis/pdf/7678> (consulté le 02/03/2021).

ZIBECHI Raúl, «Encuentro por el agua y la Pachamama», *Americas Program*, 05/07/2011, [en ligne] <http://www.cipamericas.org/es/archives/5049> (consulté le 08/07/2011).

Sites internet

CEDENMA, <https://movimientoecologistaecuador.blogspot.com/> (consulté le 02/03/2021).

CIDH, <https://www.corteidh.or.cr/> (consulté le 24/02/2021).

CNIPN, <http://www.pueblosynacionalidades.gob.ec/> (consulté le 01/02/2021).

CONAIE, <http://www.conaie.org> (consulté 01/02/2021).

DROITS DE LA NATURE, <https://droitsdelanature.com/> (consulté le 08/03/2021).

INEC, <https://www.ecuadorencifras.gob.ec/estadisticas/> (consulté le 23/02/2021).

PUEBLO SARAYAKU, <https://sarayaku.org/> (consulté le 24/02/2021).